



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

poissons

Question écrite n° 5054

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, chargé de l'agroalimentaire, sur la mise en place d'un écolabel pour le poisson. Il lui demande quelles sont les avancées de cette démarche.

Texte de la réponse

La décision de mettre en place un écolabel public en France fait suite à la volonté de la filière pêche, en 2007, de créer un écolabel facilement reconnaissable par les consommateurs et différent des labels privés existants. Les quatre thématiques retenues par les professionnels - ressource, environnement, social et qualité - ont ainsi été reprises par la loi puis par le décret n° 2012-104 du 27 janvier 2012 relatif à l'écolabel des produits de la pêche maritime. Dans ce cadre, la commission des parties prenantes a été constituée avec la publication de l'arrêté du 15 juin 2012. La première réunion de cette commission s'est tenue en septembre dernier. Elle a permis de discuter des modalités internes de gouvernance et d'effectuer une première lecture du projet de référentiel élaboré par les groupes de travail associant professionnels et administration. A l'issue des travaux de cette commission, qui devraient se poursuivre jusqu'en 2013, l'homologation du référentiel sera proposée par le directeur général de FranceAgriMer au ministre en charge de la pêche.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5054

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Agroalimentaire

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5192

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7405